 **Grille d’analyse des projets**

## Cohérence du projet avec la stratégie Leader Montagne basque

**Le projet est-il cohérent avec la stratégie** Leader Montagne basque ?

* [ ]  Oui
* [ ]  Non

Si oui, quel axe ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une réponse OUI avec rattachement à un des axes stratégiques et à une fiche-action est obligatoire pour que le projet soit sélectionné.

## Plus-value Leader

Chacun des 5 critères est évalué par une note de 0 à 3 points.

Une note totale minimum de 8 sur 15 est obligatoire pour que le projet soit sélectionné.

Les notes sont précisées ci-dessous en fonction des cinq critères et objectifs recherchés.

### **Caractère innovant**

* Privilégier les projets qui apportent une approche novatrice par rapport à l’existant (nouvelle technologie, nouveau produit / service / équipement, nouvelle pratique / organisation ou nouvelle façon de faire, …).
* Privilégier les projets pilotes et expérimentaux dans une optique de transférabilité et de diffusion.

#### **0 point**

Pas de plus-value par rapport à l’existant

#### **1 point**

Amélioration d’une opération existante en apportant un « plus »

#### **2 points**

Création d’une activité/méthode nouvelle pour le territoire mais qui existe ailleurs

#### **3 points**

Création d’une activité/méthode nouvelle pour le territoire et qui existe peu ou pas ailleurs.

### **Démarche collective et partenariale**

Privilégier les projets s’inscrivant dans une démarche collective par :

* La construction de partenariat,
* La mise en réseau,
* L’implication des bénéficiaires visés,
* L’articulation/cohérence avec les autres projets existants du territoire.

#### **0 point**

Pas de partenaire autour du projet ni de lien avec les autres projets existants

#### **1 point**

Information des acteurs concernés et des éventuels partenaires

#### **2 points**

Élaboration du projet en concertation avec des partenaires (appui technique, articulation et complémentarité) et/ou avec le public visé

#### **3 points**

Mobilisation des partenaires et/ou du public envisagé tout au long du projet, partenariat structuré par une mise en réseau

### **Impact territorial**

* Privilégier les projets qui sont structurants pour la Montagne basque par leur dimension territoriale.
* Privilégier les projets qui tissent des liens entre les différentes vallées et/ou massifs, entre piémont et montagne, entre la Côte et l’Intérieur.

#### **0 point**

Impact territorial limité à une seule commune

#### **1 point**

Impact territorial sur plusieurs communes

#### **2 points**

Impact territorial à l’échelle valléenne ou à l’échelle d’un massif

#### **3 points**

Impact territorial à l’échelle Montagne basque ou de plusieurs massifs/vallées

### **Approche multiusage et/ou multisectorielle**

* Privilégier les projets qui favorisent une bonne cohabitation des usages (respect des différentes activités et des patrimoines)
* Privilégier les projets qui recherchent des complémentarités et des synergies entre plusieurs secteurs d’activités du territoire (agriculture, forêt, tourisme, patrimoines, services, artisanat, …).

#### **0 point**

Concerne un seul secteur, sans prendre en compte les autres possibles usages/activités

#### **1 point**

Concerne un seul secteur d’activité. Prise en compte du multiusage faible.

#### **2 points**

Concerne un et ou plusieurs secteurs d’activité. Concertation multiusage avérée.

#### **3 points**

Construction de synergies entre plusieurs secteurs de l’économie et/ou de la vie sociale locale. Intégration d’une approche multiusage.

### **Impact sur l’emploi et l’activité**

Privilégier les projets qui viennent maintenir/conforter/créer de l’emploi et de l’activité (économique et sociale) sur le territoire.

#### **0 point**

Sans impact sur l’emploi ni sur la création de nouvelle activité

#### **1 point**

Consolidation et pérennisation de l’emploi existant SANS création de nouvelle activité

#### **2 points**

Consolidation et pérennisation de l’emploi existant ET création de nouvelle activité

#### **3 points**

Création d’emploi(s) ET création de nouvelle activité